

CPR-160310

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 10 mars 2016

13 h 30

Salle 158 Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Shawn Beaulieu
Marianne Cormier
Pierrette Fortin
Izold Guihur
Matthieu LeBlanc

Marthe Robichaud
André Samson, président
Georges Semedo Cabral
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personne excusée : Jean-Jacques Doucet

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-160310

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-160218

Corrections :

- Page 3, point 5.1, enlever la deuxième puce.
- Page 3, point 5.1, 4^e puce, il faut lire : « Prière de fournir un argumentaire (...) est modifié dans les formulaires CPR-10 des programmes. »
- Page 3, point 5.1, entre le 2^e et 3^e paragraphe, il faut ajouter le paragraphe suivant :
« *La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation indique que l'ensemble du programme mène à la certification. Les programmes de la Faculté des sciences de l'éducation sont approuvés par le Ministère et le diplôme permet d'accéder au brevet sans exigence supplémentaire. Comme la Faculté veut assurer un minimum de compétences langagières chez les futurs enseignants et enseignantes, la réussite du TCLF est exigée pour l'obtention du Baccalauréat.* »
- Page 10, point 15.1, 1^{re} puce, il faut lire : « ...n'étant pas nécessairement titulaires... »
- Page 10, point 15.1, 8^e puce, il faut lire : « *Le Comité reconnaît qu'il y a moins de cours dans les programmes avec thèse...* »
- Page 11, point 17, 1^{er} paragraphe, ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante :
« *Ce cours pourrait intéresser les étudiantes et les étudiants internationaux.* »
- Page 11, point 17, 2^e paragraphe, enlever la dernière phrase.
- Page 17, point 23, 4^e paragraphe, il faut lire : « ...la personne suspendue a de meilleures... »
- Page 18, point 24, 1^{er} paragraphe, 2^e phrase, il faut lire : « ...est d'avis que la préparation d'un plan de cours... »

R : 02-CPR-160310

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-160218 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.Sc.-B. Éd. (concentration en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique ainsi que les deuxièmes concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique) (doc. 40/15-16)

Le président explique que neuf programmes reconfigurés sont proposés, soit :

- B.Sc.-B. Éd. (concentration biologie)
- B.Sc.-B. Éd. (concentration chimie)
- B.Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques)
- B.Sc.-B. Éd. (concentration en physique)
- B.Sc.-B. Éd. (2^e concentration en biologie)
- B.Sc.-B. Éd. (2^e concentration en chimie)
- B.Sc.-B. Éd. (2^e concentration en informatique)
- B.Sc.-B. Éd. (2^e concentration en mathématiques)
- B.Sc.-B. Éd. (2^e concentration en physique)

Le président rappelle que la Faculté des sciences de l'éducation assure une formation initiale qui permettra aux futurs enseignantes et enseignants d'être en mesure d'œuvrer dans le système scolaire qui prépare les générations futures à affronter les défis de la société et de l'humanité. Il rappelle également que les programmes reconfigurés doivent tenir compte des exigences de la *Loi sur l'éducation* du Nouveau-Brunswick et, en conséquence, les programmes de 5 ans comptent 168 crédits plutôt que 150.

Le Comité passe en revue les programmes et soulève les points suivants :

- Le terme *concentration* est une terminologie qui avait été écartée plus tôt dans les travaux de la reconfiguration des programmes, toutefois, après discussion, le Comité des programmes considère que dans le contexte des études en éducation, ce terme est utilisé dans les ministères, districts scolaires et autres, et qu'il serait sage de la maintenir.
- Dans la lettre du 1^{er} février 2016, on précise que deux nouveaux sigles doivent être créés, soit EPED et MUED. Cependant, les cours que l'on propose dans les CPR-4 n'ont pas ces sigles.
- Dans le CPR-4 du cours EDDS3302, on indique que ce cours appartient au programme B.Sc.-B. Éd. Ce cours n'apparaît pas dans les profils des programmes B.Sc.-B. Éd. À vérifier si ce cours appartient plutôt au programme B. Éd (programme A). Sinon, il serait bien d'expliquer pourquoi ce cours est créé et s'il est offert, comment celui-ci est intégré dans les profils des programmes et les feuilles de route.
- Dans le CPR-4 du cours EDDS3632, la numérotation dans la case *Objectifs* fait défaut.
- Dans le CPR-4 du cours EDDS3842, dans l'objectif 5, il faut lire : « ...l'apprentissage des mathématiques secondaires. »

5.1 **Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.Sc.-B. Éd. (concentration en biologie, en chimie, en mathématiques et en physique ainsi que les deuxièmes concentrations en biologie, en chimie, en informatique, en mathématiques et en physique) (doc. 40/15-16)** (suite)

- Dans plusieurs CPR-10, on prévoit des modifications aux conditions de maintien et au règlement particulier relatif aux exigences linguistiques. Le Comité souhaite recevoir les motifs qui expliquent ces changements.
- Dans les profils des programmes (exemple page 38 du rapport au CPR), on indique « À l'exclusion des cours de la 2^e concentration, choisir 12 crédits parmi les cours de la liste B ». Il faut plutôt lire : « À l'exclusion des cours de la 1^{re} et 2^e concentration, choisir 12 crédits parmi les cours de la liste B ». La correction doit être apportée dans tous les profils, le cas échéant.
- En ce qui concerne les CPR-11 (feuilles de route), il est important que tous les cours obligatoires soient intégrés dans les feuilles de route (ex. page 137 – le cours EDDS3302 n'apparaît pas dans le CPR-11).
- Le formulaire de la banque de cours de la discipline EDDS doit être déposé ainsi que celui de la banque de cours des objectifs généraux, le cas échéant.

Le Comité des programmes souhaite que les modifications soient refondues dans un nouveau document et que celui-ci soit déposé au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160218

6.1 **Projet de règlement 1.12, 8.11 et 10.7 – Encadrement des étudiantes et des étudiants en difficulté académique (doc. 32/15-16)**

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-160114

7.1 **(19) Abolition de certificats à la FSSSC (doc. 15/15-16)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(24) Modifications aux préalables des cours GEOG2803 et GEOG3443 (20/15-16)**

Aucun nouveau document.

7.3 **(27) Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston (doc. 23/15-16)**

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-151106

8.1 (17) Renouvellement de la banque de cours OFG – HIST (doc. 8/15-16)

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150611

9.1 (23) Proposition d'abolition, de modification et de création de cours au Département de sociologie (doc. 61 et 61A/14-15)

Le président présente les modifications proposées dans le programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie), le programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en sociologie) et la Mineure en sociologie. Plusieurs modifications ont été apportées aux préalables des cours afin de rendre ces cours plus accessibles.

Le Comité soulève des corrections mineures à apporter aux documents.

- CPR-4, cours SOCI2220 dans la description, il faut lire : « *patriarcat, genre et rapports sociaux...* »
- CPR-5, cours SOCI3050, le préalable est SOCI1001 plutôt que SOCI1000.
- CPR-5, cours SOCI3050, dans le premier objectif, il serait préférable de lire : « *Étudier les principaux courants sociologiques contemporains.* »

Les formulaires corrigés peuvent être déposés directement au Secrétariat général avant le 15 avril 2016.

R : 03-CPR-160310

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de corrections mineures, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SOCI1001 Introduction à la sociologie; SOCI2220 Sociologie du genre; SOCI2375 Santé et sociétés; SOCI2535 Sociologie de l'Acadie; SOCI3230 Cultures numériques; SOCI3440 Environnement et sociétés; SOCI4040 Théories sociales récentes; SOCI4080 Débats contemporains; et SOCI4590 Les mouvements sociaux. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9.1 **(23) Proposition d'abolition, de modification et de création de cours au Département de sociologie (doc. 61 et 61A/14-15)** (suite)

R : 08-CPR-160310

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie), de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en sociologie) et à la Mineure en sociologie. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416

10.1 **(30) Formulaire du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140910

11.1 **(20) Cours non offerts depuis quatre ans et plus (5, 5A à 5I/14-15)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140425

12.1 **(19) Évolution de la banque de cours des objectifs de formation générale des programmes reconfigurés (doc. 37, 37A, 37B et 37C-13-14)**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-140124

13.1 **(15) Modifications au programme de doctorat en sciences de la vie (7/13-14)**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130927

14.1 **(22) Programmes suspendus**

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

15.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

16.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10, 10A et 10B/08-09)

Aucun nouveau document.

17. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 8.3 – SYSTÈME ALPHABÉTIQUE ET 8.4 – CODE DE LETTRES AINSI QU'UNE PROPOSITION DE BARÈMES DE CONVERSION DE NOTES (doc. 31/15-16)

Invité : Jean-François Richard, vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales

Le président rappelle que le Sénat académique a demandé que l'on examine la variabilité des barèmes de correction, de la conversion en lettre finale et de l'équité dans l'évaluation des apprentissages. La RVD a été saisie de cette problématique et, menée par le vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales, a procédé à un processus de consultations auprès des facultés et des campus.

Le vice-recteur adjoint à l'enseignement présente un document intitulé « Modification des règlements 8.3 et 8.4 et propositions de barèmes de conversion de notes ». Les points suivants sont soulevés :

Modifications des règlements 8.3 et 8.4

- Le régime des études devrait être orienté sur une approche d'évaluation *critériée* plutôt qu'une approche d'évaluation normative. À noter qu'à l'heure actuelle, les codes de lettre en vigueur sont basés sur les deux, ce qui est problématique.
- Un ajustement du Code de lettres est proposé. Celui-ci tient compte de deux éléments : (1) les objectifs d'un cours deviennent des objectifs d'apprentissage; (2) une description plus détaillée des niveaux du Code de lettres est proposée.
- Le règlement 8.3 (Système alphabétique) est modifié en éliminant la mention « exceptionnel », A+ correspondant dorénavant à « excellent ». De plus, C- correspond à « passable » plutôt qu'à « bien ».
- Le règlement 8.4 (Code de lettres) est modifié en donnant des descriptions plus détaillées des niveaux.

17. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 8.3 – SYSTÈME ALPHABÉTIQUE ET 8.4 – CODE DE LETTRES AINSI QU’UNE PROPOSITION DE BARÈMES DE CONVERSION DE NOTES (doc. 31/15-16) (suite)

Barèmes de conversion

Par rapport aux barèmes de conversion, le vice-recteur adjoint à l’enseignement et aux affaires professorales explique que l’Université de Moncton est plutôt sévère si l’on se compare aux autres universités canadiennes. De plus, on note que la grande majorité des membres du corps professoral universitaire canadien utilise un barème de conversion souvent en pourcentage (0 à 100 %) afin de mesurer les apprentissages et d’attribuer une note chiffrée. D’autres membres utilisent la valeur numérique des lettres sur une échelle de 4,3. Le vice-recteur adjoint explique que l’utilisation d’une variété de barèmes de conversion a le potentiel de multiplier les injustices relativement à l’évaluation de l’apprentissage étudiant. À titre d’exemple, on note que l’inventaire effectué à l’Université de Moncton en 2007-2008 relève des barèmes de conversion variant de 83-100 % jusqu’à 98-100 % pour l’attribution du A+. On note les constats suivants :

- L’examen de 70 universités canadiennes révèle qu’elles ont toutes un ou des barèmes de conversion.
- La majorité des universités a un barème de conversion qui contient des exceptions.
- L’élément *pourcentage* est important lorsque vient le temps d’évaluer des transferts entre institutions et l’accueil des étudiantes et des étudiants internationaux.

À la suite des consultations dans les facultés et les campus, deux barèmes de conversion ont été proposés, soit le *Barème A* et le *Barème B*. À noter que les barèmes de conversion ne s’appliquent pas à la Faculté de droit. Essentiellement, on note des différences au niveau de la note de passage. Pour le 1^{er} cycle, le barème A prévoit le « E » à 55 % alors que le barème B prévoit le « E » à 60 %. Ces deux barèmes correspondent avec la majorité des autres universités canadiennes.

Le vice-recteur adjoint explique que l’Université peut opter pour un barème institutionnel ou deux barèmes facultaires.

Discussion

Le Comité des programmes discute longuement de la création du règlement 8.5.3 (Barème de conversion de pourcentage en lettre). Le Comité remercie les facultés et campus ainsi que la RVD pour la qualité du document et de l’analyse.

Le Comité note que la Faculté d’ingénierie préfère le barème A alors que les autres facultés préfèrent le barème B. On note que le Campus d’Edmundston préfère le barème actuel, sauf pour l’École de foresterie qui opte pour le barème B.

Après discussion, plusieurs membres sont d’avis que les options proposées sont préférables au barème en vigueur présentement. Le Comité des programmes opte pour les barèmes facultaires. Deux corrections mineures sont apportées au règlement 8.5.3.3 (Barème de conversion par faculté) :

17. MODIFICATION DES RÈGLEMENTS 8.3 – SYSTÈME ALPHABÉTIQUE ET 8.4 – CODE DE LETTRES AINSI QU'UNE PROPOSITION DE BARÈMES DE CONVERSION DE NOTES (doc. 31/15-16) (suite)

1. Le campus d'Edmundston (sauf pour les programmes de génie)
2. Le campus de Shippagan (sauf pour les programmes de génie)

La proposition suivante est mise aux voix :

R : 09-CPR-160310

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de corrections mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption des modifications proposées au règlement 8.3 (Système alphabétique) et au règlement 8.4 (Code de lettres) ainsi qu'à la création du règlement 8.5.3 (Barème de conversion de pourcentage en lettre). »

Vote sur R9

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Registraire (pour les corrections mineures seulement)

18. PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE MINEURE EN ÉTHIQUE APPLIQUÉE AU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE (DOC. 38/15-16)

Le président présente le projet de création d'une Mineure en éthique appliquée. Cette formation vise à favoriser la compréhension, l'identification et l'évaluation de situations de dilemmes moraux qui apparaissent dans les diverses sphères de l'activité humaine. On note le caractère pluridisciplinaire de la formation et qu'il s'agit d'un complément bien adapté à plusieurs programmes de Majeure, surtout en sciences humaines. La Mineure est constituée de 24 crédits de cours de diverses disciplines portant sur des thèmes d'éthique appliquée.

Le président explique que deux nouveaux cours devront être créés, soit *Introduction à l'éthique appliquée* et *Enjeux éthiques en criminologie*.

Le Comité soulève les points suivants :

- Le cours *Enjeux éthiques en criminologie* est un cours optionnel. Le Comité aimerait connaître les raisons pourquoi l'on doit créer un cours optionnel alors que la banque de cours à option est déjà volumineuse (19 cours).
- Plusieurs cours à option sont hors faculté (biologie, administration). Le Comité aimerait savoir si les facultés ont été consultées et si elles ont donné leur appui au projet.
- La proposition prévoit l'abolition du cours PHIL3480 *Philosophie de l'éducation*. Le Comité souhaite que l'on consulte la Faculté des sciences de l'éducation avant de procéder à l'abolition.

18. PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE MINEURE EN ÉTHIQUE APPLIQUÉE AU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE (doc. 38/15-16) (suite)

- À titre d'information, les cours SOCI3400 Les femmes et le pouvoir et SOCI3420 Écologie sociale ont été abolis (voir point 9.1 du procès-verbal).
- Le Comité des programmes note que le cours PHIL3582 Questions d'éthique appliquée a été aboli en 2014. Est-ce que la création d'un nouveau cours en éthique appliquée risque le même sort au cours des prochaines années? Le Comité souhaite recevoir le point de vue de la Faculté à ce sujet.
- Sur la forme, le Comité est d'avis qu'au point 2.1 du formulaire « Proposition d'un nouveau programme : Mineure en éthique appliquée », la Mineure en tant que telle n'ouvre pas la voie à des études de deuxième cycle en éthique appliquée. Il serait bien de reformuler la dernière phrase du paragraphe 2.1.
- Le CPR-11 (feuille de route) ne contient pas suffisamment de lignes pour les rubriques ayant 6 à 9 crédits. Il serait bien de refaire les feuilles de route en tenant compte des espaces nécessaires pour les remplir adéquatement.
- Quelles sont les grandes différences entre la Mineure en philosophie et la Mineure en éthique appliquée? Quel sera l'impact de l'une sur l'autre? Avons-nous besoin de deux mineures similaires?
- SOCI2220 Sociologie du genre a été créé (voir point 9.1). Est-ce que ce nouveau cours est pertinent pour la Mineure?

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

19. DEMANDE D'EXEMPTION AUX NORMES LINGUISTIQUES DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (doc. 39/15-16)

Le président demande à Matthieu LeBlanc de présenter le dossier. Monsieur LeBlanc explique que le Département de traduction et des langues présente une demande d'exemption aux normes linguistiques, soit le barème pour la correction des travaux écrits, barème qui fut adopté par le Sénat académique récemment. Monsieur LeBlanc explique que les attentes du département dépassent les normes proposées. Il explique que les diplômés doivent pouvoir s'exprimer avec élégance et fidélité. La traduction se fait à partir de textes existants, et ce travail de réexpression, pour lequel la langue est à la fois garante du sens et de la fidélité impose des contraintes qui sont incompatibles avec l'adoption d'un barème général.

Le Comité des programmes souhaite obtenir la réaction du Conseil de la langue française. De plus, on demande que les formulaires CPR-2 et CPR-10 soient remplis et déposés au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

**Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales
Conseil de la langue française**

20. RECONFIGURATION – ANALYSE DE DÉPLOIEMENT (doc. 41/15-16)

Le registraire présente le tableau analytique du déploiement des programmes reconfigurés. Sur un total de 121 programmes à reconfigurer et déployer, voici les pourcentages :

- 75 programmes sur 121 sont reconfigurés et déployés (62 %)
- 22 programmes sur 121 sont reconfigurés, mais pas déployés (18 %)
- 24 programmes sur 121 sont à l'étude au Sénat ou en chantier (20 %)

Les programmes suivants seront déployés à l'automne 2016, soit 42 programmes sur 121, ce qui augmente le compte à 117 sur 121, soit 97 % (reconfigurés et déployés) :

1. Baccalauréat multidisciplinaire en administration
2. Baccalauréat en travail social (Études connexes)
3. Baccalauréat en travail social (Expérience pertinente)
4. Baccalauréat en informatique appliquée
5. Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical
6. Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques
7. Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire
8. Baccalauréat ès sciences multidisciplinaire
9. Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biochimie)
10. Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie)
11. Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie)
12. Baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique)
13. Baccalauréat ès sciences (Majeure en biochimie)
14. Baccalauréat ès sciences (Majeure en biologie)
15. Baccalauréat ès sciences (Majeure en chimie)
16. Baccalauréat ès sciences (Majeure en informatique)
17. Baccalauréat ès sciences (Majeure en mathématiques)
18. Baccalauréat ès sciences (Majeure en physique)
19. Mineure en biochimie
20. Mineure en biologie
21. Mineure en chimie
22. Mineure en informatique
23. Mineure en mathématiques
24. Mineure en physique
25. Mineure en statistique appliquée
26. Programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)
27. Mineure en développement personnel et social
28. Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation
29. B.A.-B. Éd (Majeure en anglais)
30. B.A.-B. Éd (Majeure en études françaises)
31. B.A.-B. Éd (Majeure en géographie)
32. B.A.-B. Éd (Majeure en histoire)
33. B.A.-B. Éd (primaire)
34. B.Sc.-B. Éd (concentration en biologie)
35. B.Sc.-B. Éd (concentration en chimie)
36. B.Sc.-B. Éd (concentration en mathématiques)
37. B.Sc.-B. Éd (concentration en physique)
38. Deuxième concentration (biologie)
39. Deuxième concentration (chimie)

21. RECONFIGURATION – ANALYSE DE DÉPLOIEMENT (doc. 41/15-16) (suite)

- 40. Deuxième concentration (informatique)
- 41. Deuxième concentration (mathématiques)
- 42. Deuxième concentration (physique)

22. OFFRE DE LA 1^{re} ANNÉE AU BACCALAURÉAT EN INGÉNIERIE AU CAMPUS DE SHIPPAGAN (doc. 42/15-16)

Le président présente la proposition portant sur l'offre de la première année du Baccalauréat en ingénierie au Campus de Shippagan. Cette offre faciliterait la tâche de recrutement dans les écoles secondaires du nord de la province et donnerait une visibilité accrue au programme de la région. Ceci pourrait également se transformer en une augmentation des effectifs étudiants à la Faculté d'ingénierie.

La Faculté d'ingénierie a donné son appui à ce projet.

Le Comité note que le Campus a obtenu un engagement d'une personne spécialisée qui pourrait assurer l'offre des quatre cours en ingénierie. En conséquence, la première année des programmes suivants serait offerte au Campus de Shippagan : Baccalauréat en ingénierie (génie civil), Baccalauréat en ingénierie (génie électrique), et Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique).

R : 10-CPR-160310

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'offrir la 1^{re} année du Baccalauréat en ingénierie au Campus de Shippagan. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu mardi le 12 avril 13 h 30.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 45.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lyne Castonguay, secrétaire générale